

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 472

4 mars 2006

SOMMAIRE

Alstol, S.à r.l., Luxembourg	22646	Koho Investments (Luxembourg) S.A., Mamer ..	22642
Anatole Investments, S.à r.l., Luxembourg	22631	LBREP II Linco Luxco, S.à r.l., Senningerberg.	22620
Assegno Investments, S.à r.l., Luxembourg	22624	Megraf S.A., Luxembourg	22650
Barnea, S.à r.l., Luxembourg	22652	Montara Management S.A., Luxembourg	22646
Brossia Investments, S.à r.l., Luxembourg	22654	Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg	22652
Burlington Worldwide Limited, S.à r.l., Luxembourg.	22645	NBG Luxfinance Holding S.A., Luxembourg.	22655
Business Time Center, S.à r.l., Luxembourg.	22652	Office & Home Properties S.A., Luxembourg.	22641
Castell Concept, Sicav, Luxembourg	22653	Orchestral Investments S.A., Luxembourg	22619
Castell Concept, Sicav, Luxembourg	22653	P.L.S. Desosse, S.à r.l., Differdange	22647
CBHM S.A., Luxembourg	22636	P.L.S. Desosse, S.à r.l., Differdange	22648
CIT-Luxembourg Travel S.A.	22638	Palmerston Investments S.A., Luxembourg	22615
Development Capital 1 S.C.A., Luxembourg	22610	Park Square Capital 1, S.à r.l., Luxembourg	22652
Development Capital 1 S.C.A., Luxembourg	22612	Polygram Holding and Finance, S.à r.l., Luxembourg.	22654
DLBI S.A., Luxembourg	22629	Recyfe S.A., Luxembourg	22638
Dov Pharmaceutical Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	22647	Refina International Holding S.A., Luxembourg ..	22616
Entreprise de Location Jacques Streff, S.à r.l., Differdange	22647	Refina International Holding S.A., Luxembourg ..	22616
Entreprise de Montage Jacques Streff, S.à r.l., Differdange	22646	Regis International Franchising, S.à r.l., Luxembourg.	22651
Environmental Implementations Holding S.A., Luxembourg.	22648	Rosscarbey, S.à r.l., Luxembourg	22645
Epicerie Nicole, S.à r.l., Niederkorn.	22644	Sablière Hein, S.à r.l., Bech-Kleinmacher	22650
Europe Aciers, S.à r.l., Luxembourg	22649	Sauer-Danfoss Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22655
European Inventions S.A., Luxembourg	22644	Sefi Group S.A., Luxembourg	22612
European Inventions S.A., Luxembourg	22644	Senit, S.à r.l., Luxembourg	22613
Everyday Prod S.A., Bertrange.	22615	Senit, S.à r.l., Luxembourg	22615
Finaluxe, S.à r.l., Luxembourg	22642	Skydot, S.à r.l., Luxembourg	22641
Financière Hôtelière Européenne S.A., Luxembourg	22654	Socego Investments Holding S.A., Luxembourg. ..	22651
GlobalCast Media Group S.A.	22612	Tamara Two, S.à r.l., Luxembourg.	22643
GlobalCast Media Group S.A.	22612	Total Luxembourg S.A., Luxembourg	22610
GrandOptical Luxembourg - G.O. Lux S.A., Luxembourg.	22649	Value Strategy Fund, Sicav, Luxembourg	22655
Hameur S.A., Luxembourg.	22649	VDT2 S.A., Luxembourg	22639
Hameur S.A., Luxembourg.	22650	Vico S.A.H., Mamer	22643
Jeziro S.A., Luxembourg	22642	Villa Lago Holdings S.A., Luxembourg.	22651
JM Consulting & Developments S.A., Luxembourg	22616	Wood Trade Center S.A., Luxembourg	22643
		World Fine Chemicals, S.à r.l., Luxembourg.	22649
		World Motors S.A., Luxembourg	22653
		ZML Investments, S.à r.l., Luxembourg	22645

22610

TOTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.486.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue sous seing privé en date du 26 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, Réf. LSO-BK01858,

que le Conseil d'Administration de la société anonyme TOTAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch,

a pris la résolution suivante:

«L'assemblée décide de prolonger le mandat de ERNST & YOUNG représentée par Monsieur Jeannot Weyer comme réviseur pour un terme d'un an. Son mandat prend cours ce jour pour s'achever à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.»

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 novembre 2005.

Pour extrait conforme

T. Metzler

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103070.3/222/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.555.

In the year two thousand five, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 78.555) having its registered office at Luxembourg, incorporated by a notarial deed of October 4, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 of May 2, 2001 (the «Company»). The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the undersigned notary of September 28, 2005, not yet published.

The meeting is declared open and is presided by Mr Yves Deschenaux, réviseur d'entreprises, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Luca Lazzati, Fondé de Pouvoir, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Yolande Gevaudan, Directeur, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders present, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

II.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda, and sent by registered mail to the shareholders on October 27, 2005.

III.- That, the agenda of the present meeting is the following:

- Amendment of article 20 of the By Laws as follows:

«The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 20 June at 10.00 a.m. each year.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

IV.- That it appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of all shares representing the share capital, seven thousand five hundred seventy-two (7,572) i.e. all the A shares and twenty-nine thousand five hundred thirty-one (29,531) B shares as well as eighteen thousand nine hundred thirty (18,930) C shares are present or represented at the present meeting.

This meeting may thus deliberate validly in accordance with article 67-1 of the modified law of August 10, 1915.

The general meeting, after deliberation, adopted the following resolution:

Resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 20 of Articles of Incorporation as follows:

Art. 20. «The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 20 June at 10:00 a.m. each year.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

The annual general meeting will be held at this date as from the year 2006.

This resolution has been taken by unanimous vote of the present or represented A and B shareholders, with the formal consent of the Manager.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 78.555) ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 2 mai 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2005, non encore publié.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Yves Deschenaux, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, Fondé de Pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Yolande Gevaudan, Directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'assemblée a été convoquée par des notices comprenant l'ordre du jour, et envoyées par lettres recommandées aux actionnaires nominatifs en date du 27 octobre 2005.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les convocations le 20 juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

IV.- Qu'il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant, que sur toutes les actions représentant le capital social, sept mille cinq cent soixante-douze (7.572), c.à.d. toutes les actions A et vingt-neuf mille cinq cent trente et une (29.531) actions B ainsi que dix-huit mille neuf cent trente (18.930) actions C sont présentes ou représentées à l'assemblée.

Cette assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 20 des statuts comme suit:

Art. 20. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les convocations le 20 juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

Cette résolution est adoptée par vote unanime des actionnaires de classe A et B présents ou représentés, avec l'approbation expresse du Gérant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Deschenaux, L. Lazzati, Y. Gevaudan, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2005, vol. 899, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(107641.2/239/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(107642.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

GlobalCast MEDIA GROUP, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.259.

Suite à la lettre recommandée datée du 23 novembre 2005, il a été décidé que:

Le siège de la société a été dénoncé avec effet au immédiat.

ABAX AUDIT, commissaire, démissionne de ses fonctions avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK06987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103210.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

GlobalCast MEDIA GROUP, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.259.

Suite à la lettre recommandée datée du 23 novembre 2005, il a été décidé que:

La convention de domiciliation conclue en date du 25 janvier 2002 prend fin au 23 novembre 2005.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK06989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103210.4//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SEFI GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2165 Luxembourg, 62B, rue de Muhlenbach.

H. R. Luxemburg B 69.668.

Änderung der Adresse des Prüfungskommissars:

Holger Beiersdorfer, Lehnerstr., 17, D-42655 Solingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. November 2005

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK06991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103221.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SENIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.050.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Per Sjönell, administrateur de sociétés, né à Malmberget (Suède), le 10 septembre 1972, demeurant à SE-181 33 Lidingö, 20 Albavägen (Suède),

ici représenté par:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 octobre 2005.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

lequel comparant agit, à partir du 1^{er} avril 2005, en sa qualité de seul et unique associé de la société SENIT, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 94.050, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée par acte notarié du 24 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 10 juillet 2003.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel associé, par son mandataire susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant une cession de parts sociales dressée sous seing privé, en date du 1^{er} avril 2005, l'ancien associé, Monsieur Sunit Mehrotra, directeur de projets, demeurant à SE-181 33 Lidingö, Albavägen 20 (Suède), avait transféré toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) qu'il détenaient dans la Société à Monsieur Per Sjönell, prénommé.

Une copie de ladite cession de part sociale, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Conformément à une déclaration signée à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, Monsieur Sunit Mehrotra, agissant en sa qualité de Gérant de Classe A et Monsieur Guy Hornick, agissant en sa qualité de Gérant de Classe B, avec pouvoir de signature conjointe en conformité avec l'article onze (11) des statuts de la Société, ont déclaré accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales ci-dessus, signée sous seing privé à la date du 1^{er} avril 2005 et ont déclaré la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'en conformité avec les provisions prévues par l'article huit (8) des statuts de la Société.

Ceci exposé, l'associé prénommé a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions ci-après:

Première résolution

Monsieur Per Sjönell, prénommé, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter la prédite cession de parts sociale dressée sous seing privé. Le même associé a décidé de donner à l'article cinq (5) des statuts de la Société, la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de remplacer dans les statuts de la Société, mais seulement dans sa version anglaise, les termes «share/s» par les termes «corporate unit/s».

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Sunit Mehrotra de son mandat de Gérant de Classe A et a décidé de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses activités en tant que Gérant de Classe A de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer aux fonctions de nouveau Gérant de Classe A de la Société, pour une durée illimitée:

Monsieur Per Sjönell administrateur de sociétés, né à Malmberget (Suède), le 10 septembre 1972, demeurant à SE-181 33 Lidingö, 20 Albavägen (Suède).

A la même occasion il a décidé de confirmer, également pour une durée illimitée, le mandat de Monsieur Guy Hornick, en tant que Gérant de Classe B de la Société, tous deux avec les pouvoirs prévus par l'article onze (11) des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand five, on the twenty-eight day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Per Sjönell, company manager, born in MalMBERGET (Sweden), on September 10, 1972, residing at SE-181 33 Lid-ingö, 20 Albavägen (Sweden),

here represented by:

Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on October 4, 2005,

which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting, as per 1st April 2005, as sole partner of SENIT, S.à r.l. (the «Company») a «société à responsabilité limitée», registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.050, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 24 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 731 of 10 July 2003.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing person, represented as above stated, requested the undersigned notary to document the following:

Preliminary provision

Pursuant to a corporate unit transfer agreement under private seal, signed on 1st April 2005, the former partner, Mr Sunit Mehrotra, project manager, residing at E-181 33 Lidingö, Albavägen 20 (Sweden), has transferred the full ownership of one hundred and twenty-five (125) corporate units with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) representing the entire subscribed corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) held by him in the Company to sole existing partner, Mr Per Sjönell, prenamed.

A copy of the aforesaid corporate unit transfer agreement, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this document, for registration purposes.

According to a declaration signed in Luxembourg, on 1st April 2005, Mr Sunit Mehrotra, acting in his capacity of Class A Manager and Mr Guy Hornick, acting in his capacity as Class B Manager of the Company, with joint power signatory, in conformity with article eleven (11) of the Companies Articles of Association, declared to accept in the name and for account of the Company the prementioned corporate unit transfer agreement signed under private seal on 1st April 2005, and to acknowledge that the Company has received notice in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code and article 190 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and duly in accordance with the provisions foreseen by Article eight (8) of the Company's Articles of Association.

After this was stated, the aforesaid partner, representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

Mr Per Sjönell, prenamed, acting as sole partner of the Company resolved to amend Article five (5) of the Company's Articles of Association, in order to reflect the prementioned corporate unit transfer agreement. The same partner resolved to give Article five (5) of the Company's Articles of Association the following wording:

Art. 5. «The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) corporate units with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

Second resolution

The sole partner resolved to substitute in the Articles of Association (English version), the term «share/s» by the term «corporate unit/s»,

Third resolution

The sole partner resolved to accept the resignation of Mr Sunit Mehrotra, of his mandate of Class A Manager and to accept to grant him full discharge for the accomplishment of his duties as Class A Manager of the Company.

Fourth resolution

The sole partner resolved to appoint as new Class A Manager of the Company for an unlimited period:

Mr Per Sjönell, company manager, born in MalMBERGET (Sweden), on September 10, 1972, residing at SE-181 33 Lid-ingö, 20 Albavägen (Sweden).

At the same time it was resolved to confirm as well for an unlimited period the mandate of Mr Guy Hornick, as Class B Manager of the Company, both having the powers as set forth in Article eleven (11) of the Company's Articles of Association.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same person and in case of any differences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with us, the notary, this original deed.

Signé: G. Hornick, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2005, vol. 897, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(107688.3/239/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

SENIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(107689.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

EVERYDAY PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.802.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 18 octobre 2005 a réélu les administrateurs M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant Elfviksvägen 40, S-181 47 Lidingö, Suède, M. Francesco D'Angelo, demeurant 3, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Per Borgklint, demeurant Keizergracht 389 II, 1016 EJ Amsterdam, Pays-Bas pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

L'assemblée a également réélu les commissaires aux comptes M. Christophe Lambot, demeurant 9A, rue Pépin le Bref, L-1265 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Mme Nadia Dziwinsky, demeurant 18, rue Waltzing, L-8478 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour EVERYDAY PROD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103207.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PALMERSTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.413.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 novembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet au 7 septembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Christophe Davezac au poste d'administrateur vacant de la société avec effet au 7 septembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103414.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

REFINA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.786.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003, M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour REFINA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103301.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

REFINA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.786.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2004, les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, également pour une durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour REFINA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103300.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

JM CONSULTING & DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 112.439.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société JM CONSULTING SERVICES INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 40427-59; ici représentée par Monsieur Jaak Meykens, gérant de sociétés, demeurant à Lummen (Belgique).

2.- La société IREN-SHE DEVELOPMENTS INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 40427-57; ici représentée par Monsieur Jaak Meykens, prénoté.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination JM CONSULTING & DEVELOPMENTS S. A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anorma-

les, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet:

les prestations de services administratifs à l'exclusion de toutes activités rentrant dans la profession d'expert comptable et de conseil économique, les prestations de services informatiques à l'exclusion de toute activité artisanale; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens; société de management et gérant de sociétés.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

1.- JM CONSULTING SERVICES INC	31 actions
2.- IREN-SHE DEVELOPMENTS INC	31 actions
Total	62 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500,-). Cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:

a) Monsieur Jaak Meykens, gérant de sociétés, né à Lummen (Belgique) le 15 janvier 1950, demeurant à B-3560 Lummen (Belgique), Thiewinkelstraat 48;

b) La société JM CONSULTING SERVICES INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 40427-59;

c) La société IREN-SHE DEVELOPMENTS INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 40427-57.

Monsieur Jaak Meykens, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Meykens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 27, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

J. Elvinger.

(107779.3/211/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ORCHESTRAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.579.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Philippe Vanderhoven au poste d'administrateur vacant de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103356.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

LBREP II LINCO LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 112.441.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Ms Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given on November 29, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREP II LINCO LUXCO, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.
 - Mr John Mc Carthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (USA), residing at 29 Charles Lane, London NW8 7SB, United Kingdom.
 - Mrs Sophie Van Oosterom, Vice President (London), born on the 20th of June 1972 in Haarlemmermeer (The Netherlands), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE.
- The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.
- 2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 106.232, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privé, avec adresse professionnelle à l'Aérogolf Center Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREP II LINCO LUXCO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), demeurant au 399 Park Avenue, 8^e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur John Mc Carthy, Company Director, né le 6 septembre 1961 à New York (USA), résidant à 29 Charles Lane, London NW8 7SB, United Kingdom.

- Madame Sophie Van Oosterom, Vice Président (Londres), né le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, Royaume-Uni.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 5, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

J. Elvinger.

(107784.3/211/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ASSEGNO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.455.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on November 30th, 2005.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the port-

folio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of ASSEGNO INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 250 (two hundred fifty) corporate units with a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the

relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de ASSEGNO INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 98, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 décembre 2005.

T. Metzler.

(108156.3/222/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

DLBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.446.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130, représentée par Madame Sophie Vannesse, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 6 décembre 2005.

2. VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143, représentée par Madame Catherine Day-Royemans, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme et ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DLBI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres Sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 10h00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

VALON S.A. prénommée.	155
LANNAGE S.A. prénommée.	155
Total.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 86.086.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - AUDIT TRUST S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.115.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
4. Le siège social est fixé au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Vanesse, C. Day-Royemans, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 décembre 2005, vol. 469, fol. 78, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 décembre 2005.

M. Schaeffer.

(107945.3/5770/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

ANATOLE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.456.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company IK & MUKKE HOLDING S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 27.763,

represented by Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on November 28, 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the port-

folio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of ANATOLE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the

relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2006.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company IK & MUKKE HOLDING S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société IK & MUKKE HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 27.763,

représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de ANATOLE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société IK & MUKKE HOLDING S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 99, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 décembre 2005.

T. Metzler.

(108158.3/222/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

22636

CBHM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 112.447.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130, représentée par Madame Sophie Vannesse, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 7 décembre 2005.

2. VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143, représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme et ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CBHM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres Sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le

Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 15h00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

VALON S.A., prénommée	155
LANNAGE S.A., prénommée	155
Total	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 86.086;
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.115.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Vanesse, C. Day-Royemans, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 décembre 2005, vol. 469, fol. 79, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 décembre 2005.

M. Schaeffer.

(107946.3/5770/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

CIT-LUXEMBOURG TRAVEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.852.

Suite à la lettre datée du 29 septembre 2005, il a été décidé que:

Le siège de la société a été dénoncé avec effet au 2 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK06990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103217.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RECYFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R. C. Luxembourg B 76.773.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 833 du 14 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour RECYFE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(103313.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

VDT2 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 112.454.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130, représentée par Madame Sophie Vannesse, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 7 décembre 2005.

2. VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143, représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme et ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VDT2 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres Sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le

Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 11h00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

VALON S.A., prénommée	155
LANNAGE S.A., prénommée	155
Total	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 86.086.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.115.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Vanesse, C. Day-Royemans, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 décembre 2005, vol. 469, fol. 79, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 décembre 2005.

M. Schaeffer.

(108154.3/5770/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

SKYDOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 39, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 106.389.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2005

Le siège social est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

39, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK06985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103218.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

OFFICE & HOME PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 15, rue Poincaré.

R. C. Luxembourg B 90.075.

Extraits des résolutions

- 1) L'assemblée accepte la démission de Mme Ludovissy Josée du poste de commissaire aux comptes.
- 2) L'assemblée nomme la Fiduciaire GEFCO S.A. commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103538.3/725/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

KOHO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.379.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 novembre 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 novembre 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK06978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103226.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FINALUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.436.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance en date du 27 octobre 2005 que les 500 parts sociales détenues par M. Yannis Bilquez résidant 4, route de Florissant, CP 392, CH-1211 Genève, ont été transférées à la société FINALUXE LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 3BG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINALUXE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK06981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103222.3/2460/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

JEZIORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.940.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Philippe Vanderhoven au poste d'administrateur vacant de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103360.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

WOOD TRADE CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.421.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 3 octobre 2005 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 27, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.
Pour WOOD TRADE CENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103224.3/768/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

VICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 14.687.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 novembre 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 novembre 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK06982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103238.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

TAMARA TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.493.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 15 novembre 2005

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet au 28 septembre 2005.

Troisième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Christophe Davezac au poste de gérant vacant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- M. Christophe Davezac,
- Mme Géraldine Schmit,
- M. Fabio Mazzoni.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103562.3/587/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EPICERIE NICOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Niederkorn, 14, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 80.888.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 1^{er} août 2005

L'assemblée décide de changer le siège social de L-4551 Niederkorn, 54, rue des Ecoles à L-4552 Niederkorn, 14, rue de l'Eglise.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103272.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EUROPEAN INVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.499.

Constituée par-devant Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, maintenant à Luxembourg en date du 9 novembre 1973, acte publié au Mémorial C n° 6 du 11 janvier 1974, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 21 décembre 1978, publié au Mémorial C n° 92 du 28 avril 1979, en date du 18 avril 1980, acte publié au Mémorial C n° 142 du 8 juillet 1980, en date du 21 octobre 1982, acte publié au Mémorial C n° 3 11 du 27 novembre 1982 et en date du 29 juin 1983, acte publié au Mémorial C n° 225 du 8 septembre 1983. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 21 décembre 2001 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C, n° 790 du 24 mai 2002. Modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1216 du 18 novembre 2003.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour EUROPEAN INVENTIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(103323.3/1261/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EUROPEAN INVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.499.

Constituée par-devant Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, maintenant à Luxembourg en date du 9 novembre 1973, acte publié au Mémorial C n° 6 du 11 janvier 1974, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 21 décembre 1978, publié au Mémorial C n° 92 du 28 avril 1979, en date du 18 avril 1980, acte publié au Mémorial C n° 142 du 8 juillet 1980, en date du 21 octobre 1982, acte publié au Mémorial C n° 311 du 27 novembre 1982 et en date du 29 juin 1983, acte publié au Mémorial C n° 225 du 8 septembre 1983. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 21 décembre 2001 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C, n° 790 du 24 mai 2002. Modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1216 du 18 novembre 2003.

—
Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour EUROPEAN INVENTIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(103321.3/1261/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BURLINGTON WORLDWIDE LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 111.195.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de conseil de gérance tenu le 15 septembre 2005 que:
- la société a transféré son siège social du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103252.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ZML INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 146.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 87.893.

—
Extrait d'une résolution du gérant unique

Il résulte d'une résolution du gérant unique prise en date du 15 novembre 2005 que Monsieur Daniel Adam, Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg a été nommé en tant que Fondé de Pouvoir Permanent, avec pleins pouvoirs de substitution, en vue de le représenter et signer en son nom et pour son compte tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour ZML INVESTMENTS, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103247.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ROSSCARBEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 105.406.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 septembre 2005

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Christophe Davezac au poste de gérant vacant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- M. Christophe Davezac,

- Mme Géraldine Schmit.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103405.3/587/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ALSTOL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 26.151.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 2005

Les associés, après délibération prennent à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Sont révoqués de leur poste de gérant avec effet immédiat:

- Madame Alix Wolff, gérant, demeurant à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, et
- Madame Nicole Majerus, gérante technique, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 20, rue Mathias Koener.

2) Est confirmé dans ses fonctions de gérant, la société étant valablement engagée par la seule signature du gérant et cela sans limites:

- Monsieur Henri Grethen, conseiller économique, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

H. Grethen
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103271.3/272/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ENTREPRISE DE MONTAGE JACQUES STREFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activités Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 62.511.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 242 du 15 avril 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 janvier 1999, acte publié au Mémorial C n° 257 du 13 avril 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 575 du 26 juillet 2001, modifiée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1394 du 26 septembre 2002 et modifiée aux termes d'un acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 26 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour ENTREPRISE DE MONTAGE JACQUES STREFF, S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(103311.3/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MONTARA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.981.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 octobre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Philippe Vanderhoven au poste d'administrateur vacant de la société pour une durée de trois ans avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103417.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ENTREPRISE DE LOCATION JACQUES STREFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activités Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 79.571.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 544 du 18 juillet 2001, et modifiée suivant acte reçu par le prêtre notaire Tom Metzler, en date du 26 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour ENTREPRISE DE LOCATION JACQUES STREFF, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(103312.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 109.600.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 novembre 2005

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 14 novembre 2005 que:

1. Monsieur Robert Horton, Senior Vice President, avec adresse au 171 Tabor Road, Ottsville, PA 18942, USA est nommé par l'associé unique gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103344.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

P.L.S. DESOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 82, avenue Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.472.

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Peter Poppe, boucher, né à Dendermonde (Belgique), le 15 novembre 1964, demeurant au 132 Botermelkstraat, B-9300 Aalst;

2. Monsieur Eric Liss, boucher, né à Uckange (France), le 24 février 1965, demeurant au 5, rue de l'Ecole, F-57320 Flastroff (France).

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société P.L.S. DESOSSE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.472, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 septembre 2005, sa publication au Mémorial C étant en cours, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont, à cet effet, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social statutaire de la Société de la Ville de Luxembourg au 82, avenue Charlotte, L-4530 Differdange.

Quatrième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. premier alinéa. «Le siège social est établi à Differdange.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Poppe, E. Liss, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 899, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(108339.3/239/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

P.L.S. DESOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 82, avenue Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.472.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(108340.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

ENVIRONMENTAL IMPLEMENTATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.634.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

RIBOT S.A., ayant son siège social à Riva Albertolli, 1, CH-6901 Lugano, ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 6 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme holding ENVIRONMENTAL IMPLEMENTATION HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 68.634, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 354 du 19 mai 1999;

- Que le capital social de la société anonyme holding ENVIRONMENTAL IMPLEMENTATION HOLDING S.A. s'élève actuellement à 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées;

- Que RIBOT S.A. est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding ENVIRONMENTAL IMPLEMENTATION HOLDING S.A.;

- Que RIBOT S.A. prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- Que RIBOT S.A., en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding ENVIRONMENTAL IMPLEMENTATION HOLDING S.A., s'engage à reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la société;

- Que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, RIBOT S.A. déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu;

- Que l'activité de la société a cessé, que RIBOT S.A. est investie de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société;

- Que le mandataire ou le notaire instrumentant peut procéder à l'annulation des actions de la société;

- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2005, vol. 433, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(109318.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**GrandOptical LUXEMBOURG - G.O. LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. SERVICE OPTIQUE LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 55.877.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 553 du 29 octobre 1996, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 21 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 721 du 4 septembre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 945 du 13 septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour GrandOptical LUXEMBOURG - G.O. LUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(103316.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EUROPE ACIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 79.628.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 556 du 21 juillet 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 25 janvier 2001, acte publié au Mémorial C n° 725 du 5 septembre 2001, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 janvier 2003, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 173 du 18 février 2003, modifiée par-devant M^e Tom Metzler en date du 7 novembre 2005, acte non encore publié au Mémorial.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour EUROPE ACIERS, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(103317.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

WORLD FINE CHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.957.870,50.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 65.057.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 septembre 2005

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103345.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

HAMEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R. C. Luxembourg B 57.360.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 10 juin 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que: l'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs:

Monsieur Pascal Bosquillon de Jenlis,

Monsieur Gaston Schwertzer,

Monsieur Guillaume Bosquillon de Jenlis,

de l'administrateur-délégué, Monsieur Pascal Bosquillon de Jenlis,

et du Commissaire aux Comptes, ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour HAMEUR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103245.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

HAMEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R. C. Luxembourg B 57.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103267.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SABLIERE HEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 19.166.

Constituée par-devant M^e Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1982, acte publié au Mémorial C n° 114 du 1^{er} juin 1982, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 octobre 1987, acte publié au Mémorial C n° 20 du 22 janvier 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 janvier 1992, acte publié au Mémorial C n° 297 du 6 juillet 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 novembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 35 du 19 janvier 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 23 janvier 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 769 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour SABLIERE HEIN, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(103324.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MEGRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.592.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 octobre 2005*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Innocenti Federico et Monsieur Distefano Antonio sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MEGRAF S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103506.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SOCEGO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Maître Antonio Galli, avocat, demeurant 16, Corso Elvezia à CH-6901 Lugano, de Maître Valeria Galli, avocate, demeurant 16, Corso Elvezia à CH-6901 Lugano et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MONDIA & ASSOCIATI S.A., ayant son siège social 3 Via Carlo Frasca à CH-6900 Lugano. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103337.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

REGIS INTERNATIONAL FRANCHISING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.351.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du seul et unique actionnaire, CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l., de la société luxembourgeoise REGIS INTERNATIONAL FRANCHISING, S.à r.l. dont le siège social est établi au 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, tenue le 10 octobre 2005, il a été décidé:

- «la nomination de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant qu'auditeur de la Société pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

A. Cohen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03383. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103346.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

VILLA LAGO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.870.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mademoiselle Johanna Van Oort au poste d'administrateur vacant de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103486.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PARK SQUARE CAPITAL 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.706.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 24 novembre 2005

- Les actionnaires ont accepté la démission avec effet immédiat de M. Jaap Meijer.
 - Les actionnaires ont élu un nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
M. Marek Domagala, comptable, résident professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:
M. Godfrey Abel, M. Marek Domagala et M. Michael Thomas.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103352.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BUSINESS TIME CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 540.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.333.

Extrait de la résolution du gérant unique du 8 novembre 2005

Le siège social de la société est transféré du 78, rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103347.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.409.

Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration le 2 juillet 2004

Le conseil d'administration a accepté la démission avec effet au 30 juin 2004 de M. Henri Kelly.

Aucun administrateur n'a été nommé pour le remplacer.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Ms Julia Chapman, M. Godfrey Abel, M. Rupert Walker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103350.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BARNEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 106.964.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 octobre 2005 entre CERBERUS PARTNERS LP et CERBERUS INTERNATIONAL LTD, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CERBERUS INTERNATIONAL LTD, c/o Oceanic Fund Services Limited, Second Floor, Suite No. 2, First Commercial Centre, East Mall Drive, P.P. Box F44656, Freeport, Grand Bahama, The Bahamas, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARNEA, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103355.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

WORLD MOTORS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 111.341.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 octobre 2005 que M. Emmanuel Famerie, avec l'adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé Administrateur-Délégué de la Société pour une durée déterminée de 6 ans.

La résolution mentionnée ci-dessus prend effet au 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD MOTORS S.A.

Représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103354.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

CASTELL CONCEPT, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 75.925.

Suite au Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, il est prié de procéder à la modification suivante au Registre de la Société CASTELL CONCEPT, R. C. Luxembourg N° B 75.925.

Ancienne Délégation journalière jusqu'au 1^{er} septembre 2004:

Directeur Général: Jerry Hilger;

Directrice Générale Adjointe: Julie Mossong.

Nouvelle Délégation journalière au 1^{er} février 2005:

Directeur Général: Jerry Hilger;

Directeur Général Adjoint: Luis Schroeder.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour CASTELL CONCEPT

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103568.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

CASTELL CONCEPT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.925.

Le 31 janvier 2003, le Conseil d'Administration de la Société CASTELL CONCEPT a résolu de nommer Monsieur Jerry Hilger à la fonction d'Administrateur, délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour CASTELL CONCEPT

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103571.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

22654

POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.521,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.453.

—
EXTRAIT

Conformément à l'apport, en date du 12 octobre 2005, de toutes les parts sociales détenues dans la Société par UMG INTERNATIONAL FINANCE B.V., une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Baarn, les Pays-Bas, et son siège de direction effective à Gerrit van der Veenlaan 4, 3743 DN Baarn, les Pays-Bas, représentant 100% du capital social de la Société, à VIVENDI UNIVERSAL S.A., une société anonyme régie selon les lois françaises, ayant son siège social au 42, avenue de Friedland, 75008 Paris (France), la Société prend acte par la présente et accepte VIVENDI UNIVERSAL S.A., en tant qu'associé unique de la Société à compter du 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103412.3/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BROSSIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.387.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 octobre 2005

L'Associé unique représentant la totalité du capital social de la Société déclare adopter les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de Gérant de la société avec effet au 28 septembre 2005;
2. Nomination de Mademoiselle Marjoleine Van Oort au poste de Gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 28 septembre 2005;
3. Divers.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103423.3/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FINANCIERE HOTELIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.048.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit au poste d'administrateur vacant de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103457.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

VALUE STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.976.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 25 mai 2005

Suite au changement de siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., agissant comme Agent Domiciliaire de la société, le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la société du 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103435.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

NBG LUXFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2005

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2006, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Georges Papoutsis, Dimitris Papaioannou, Vangelis Sofos et M. Yiannis Katsouridis.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2006, le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103436.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SAUER-DANFOSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 93.103.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-sixth day of August, at 3 p.m.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SAUER-DANFOSS INC., a company organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 250 Parkway Drive, Suite 270, Lincolnshire, Illinois 60069 USA,

hereby represented by Mr Emmanuel Reveillaud, lawyer, residing at L 2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given in Lincolnshire, on July 19, 2005,

which proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the stamp and registration duties.

The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That the Company has been constituted according to a deed received by M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on April 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the number 529 on May 15, 2003 and amended by a deed received by the undersigned notary on December 19, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the number 372 on April 6, 2004;

- That the corporate capital of the Company amounts EUR 29,989,500.- (twenty-nine million nine hundred and eighty-nine thousand five hundred), represented by 299,895 (two hundred and ninety-nine thousand eight hundred and ninety-five) units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each;

- That the appearing party is the sole member and owns all the units representing the whole corporate capital of the Company;

- That by the presents the appearing party declares the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- The said appearing party, in his capacity as liquidator of the Company, states that all liabilities of the Company are settled;

- That the Company's activities have ceased; that the sole member is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- That, following, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- That the Company's managers have been given full discharge for their respective duties;
- That there should be proceeded to the destruction of all issued units;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
- That the liquidator shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six août à 15.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SAUER-DANFOSS INC., une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social au 250, Parkway Drive, Suite 270, Lincolnshire, Illinois 60069 USA,

ici représentée par Maître Emmanuel Reveilland, avocat, demeurant à L 2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lincolnshire, le 19 juillet 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 529, le 15 mai 2003 et modifié par un acte reçu par le notaire soussigné 19 décembre 2003 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 372 an date du 6 avril 2004;

- que le capital social est fixé à EUR 29.989.500,- (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros), représenté par 299.895 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

- que le comparant est le seul associé et détient toutes les parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société;

- que par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé;

- que l'activité de la Société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute;

- que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- qu'il y lieu de procéder à la destruction des parts sociales émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société;

- que le liquidateur devra disposer de tous pouvoirs nécessaires à la réalisation des publications et dépôts requis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reveilland, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(108472.3/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.